

# **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**MAIRIE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER**  
6 rue des Ecoles  
37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

**Tél. : 02.47.56.65.04 – Fax : 02.47.56.51.08**  
**Courriel : secretariat.SAR@wanadoo.fr**

**CONSTRUCTION D'UN MUR MITOYEN  
DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE**

**Règlement de Consultation**

## **Article 1 : Objet du marché**

Le présent marché concerne des travaux de construction d'un mur mitoyen dans l'enceinte de l'école sur la commune de Saint-Antoine-du-Rocher.

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### *2.1 – Etendue de la consultation*

Le mode de passation est celui du marché adapté prévu à l'article 28 du Code des marchés publics.

### *2.2 – Modification de détail au dossier de consultation*

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 JOURS avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### *2.2 – Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est fixé à CENT-VINGT jours (120 jours), à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 3 : Présentation des offres**

Le Dossier de Consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il comprend :

- Le présent règlement ;
- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau de prix unitaires ;
- Le C.C.A.P. ;
- Le détail quantitatif estimatif ;

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra une seule enveloppe qui contiendra les éléments suivants :

### **I / Pièces relatives à la « candidature » :**

- Lettre de candidature DC4,
- Déclaration du candidat DC5,
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé DC6,
- Etat annuel des certificats reçus DC7,
- Copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire du candidat, le cas échéant, et habilitant la poursuite de l'activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner,
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à L.5212-5 du Code du Travail,

- Références du candidat pour des travaux de même nature et de même importance exécutées depuis moins de 5 ans,
- Certificats de qualification professionnelle,
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- RIB ou RIP.

Il devra être fourni un DC4 commun au groupement et par chacun des membres du groupement, les pièces mentionnées ci-avant.

Le candidat peut télécharger les formulaires de déclaration (DC4, DC5, DC6, DC7) à l'adresse suivante : [http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/daj\\_dc.htm](http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm)

Il peut également, s'il en dispose, fournir dès la remise du dossier, les attestations fiscales et sociales (ou DC7). Celles-ci devront être produites dans tous les cas au stade de l'attribution du marché.

## **II / Pièces relatives à « l'offre » :**

- L'acte d'engagement à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché IMPERATIVEMENT daté et signé,
- L'annexe à l'acte d'engagement : le bordereau de prix unitaires (B.P.U.) complété, daté et signé ;
- Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), document non contractuel, complété, daté et signé ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, paraphé, daté et signé ;
- Un mémoire justificatif comprenant :
  - o le détail des moyens techniques et humains spécifiques au présent marché,
  - o le détail de l'organisation de chantier préconisée et des modes opératoires expressément envisagés pour la réalisation du présent marché.

## **Article 4 : Condition d'envoi et de remise des offres**

Les offres seront établies en euros.

Les candidatures et les offres seront remises dans un seul pli cacheté portant les mentions suivantes:

«Construction d'un mur mitoyen dans l'enceinte de l'école » -  
« Ne pas ouvrir »

Les dossiers devront être transmis par courrier recommandé avec A.R. ou être remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**Maire de Saint-Antoine-du-Rocher**  
**6 rue des Ecoles**  
**37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER**

### **Avant le Vendredi 24 Septembre 2010, 12h00**

*Horaires d'ouverture de la mairie :*

Le matin : 8h30/12h les jours suivants : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

L'après-midi : 14h/17h les jours suivants : Lundi et Jeudi.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

### **Article 5 : Examen des offres et négociation**

Les offres seront examinées au regard des critères pondérés suivants :

**1. Prix des travaux (60%) :**

**2. Valeur technique appréciée au regard du contenu du mémoire justificatif (40%) ;**

**Pour la notation du prix est pris en compte le total du DQE.**

**En cas de discordance constatée dans une offre entre le DQE et le BPU, le candidat sera invité à mettre le DQE en cohérence avec le prix porté sur le BPU ; s'il refuse, son offre sera rejetée.**

La commune de Saint-Antoine-du-Rocher se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats ayant fait les propositions les plus intéressantes.

L'attribution se fera au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités.

### **Article 6 : Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser auprès de :

Mairie de Saint-Antoine-du-Rocher  
Madame le Maire

 : 02.47.56.65.04